

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0276_AL_RD469 E1_ARBOIS
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 27 février 2023 par laquelle Monsieur et Madame GAUTHIER François, représentés par le Cabinet Colin et Associés, Géomètre-Expert, 39300 Champagnole, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n°469E1, route de Lyon, au droit des parcelles cadastrées AE n°4 et 5 – lieu-dit En Verleule - Commune de ARBOIS, hors agglomération, du PR 0+0451 au PR 0+0498,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 6 janvier 2023, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points F, G, H et I figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de ARBOIS pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

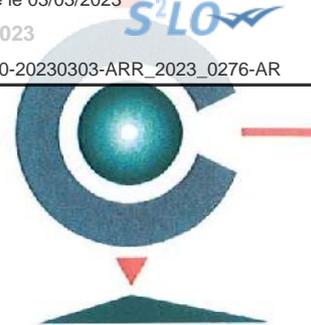
Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes



Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 06/01/2023, en présence de M. Bernard MARGUET, ARD Champagnole

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M, et Mme François GAUTHIER**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 469e1 au droit de la propriété située :

- **à Arbois «En Verleule »**
- **Route de Lyon – RD 469e1**

et cadastrée

- **AE n°4-5 (en cours de division).**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite F-G-H-I, comme étant la limite de l'alignement individuel.

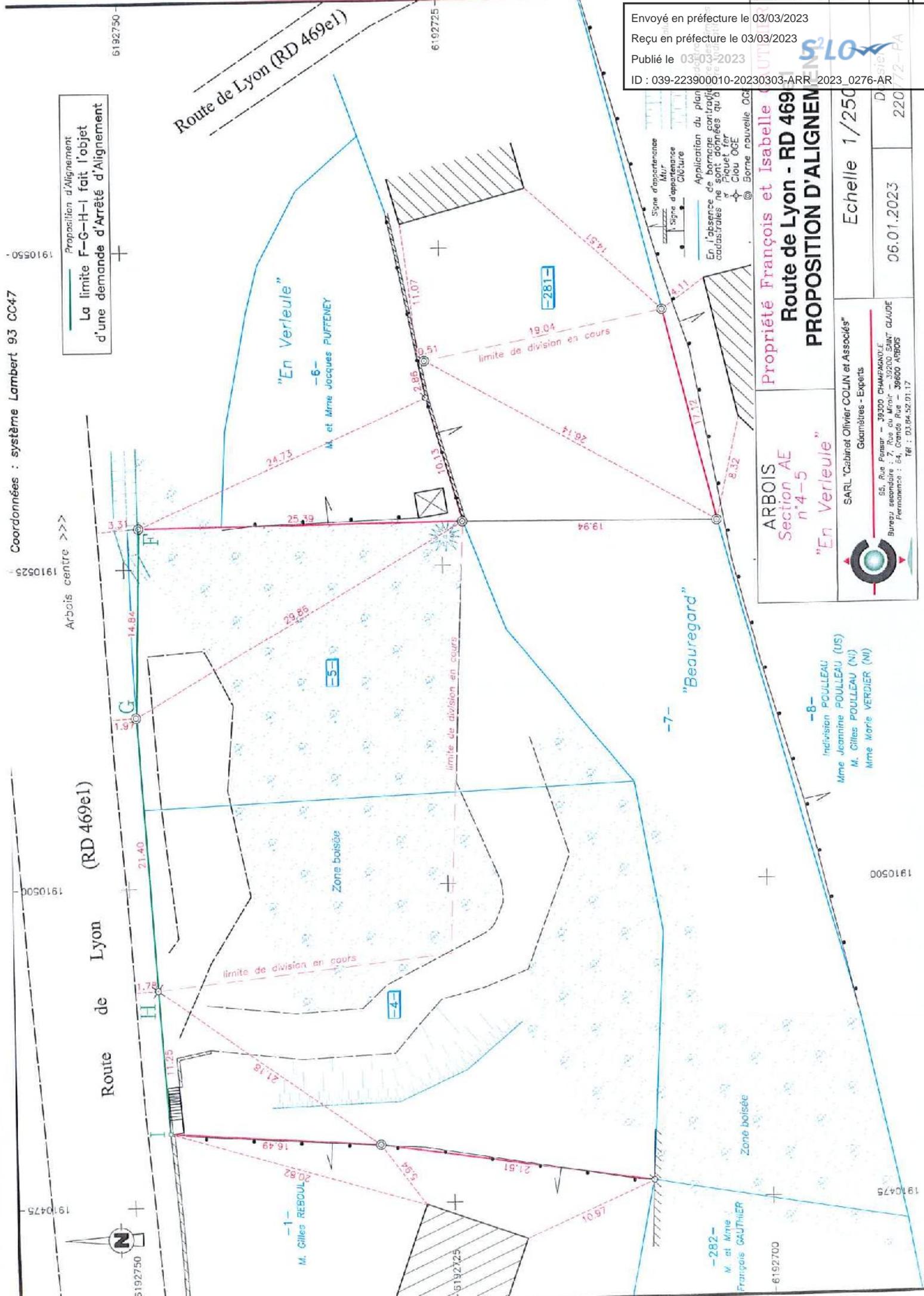
Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 27/02/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220772)





Coordonnées : système Lambert 93 CC47

1910550

1910525

1910500

1910475

6192750

6192725



Proposition d'Alignement
 La limite F-G-H-I fait l'objet
 d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
 Reçu en préfecture le 03/03/2023
 Publié le 03/03/2023
 ID : 039-223900010-20230303-ARR_2023_0276-AR

Propriété François et Isabelle
Route de Lyon - RD 469
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

ARBOIS
 Section AE
 n°4-5
 "En Verleule"

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
 Géomètres - Experts
 55, Rue Fénar - 39200 CHAMPAGNOLE
 Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINTE CLAUDE
 Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
 Tél : 03.84.52.01.17

Echelle 1/2500

06.01.2023

220

-8-
 Indivision Poulleau
 Mme Jeannine Poulleau (US)
 M. Gilles Poulleau (NI)
 Mme Marie Verdier (NI)

-7-
 "Beuregard"

"En Verleule"
 -6-
 M. et Mme Jacques PUFFENEY

Zone boisée

Zone boisée

-1-
 M. Gilles REBOUL

-282-
 M. et Mme
 François GAUTHIER

1910500

1910475

6192700

6192725

6192750

Arbois centre >>>

Application du plan
 En l'absence de bornage contractuel
 cadastre, les bornes sont matérialisées par
 Plaque fer
 Clou OGE
 Borne nouvelle OGE

Signe d'appartenance
 Mur
 Signe d'appartenance
 Clôture